Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL170-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

****

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mme PERES, M. PERRIN, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, PEDEDAUT, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE

Absents avec pouvoir : M. LAPLACE (pouvoir à M. CHALARON), Mmes COUDROY (pouvoir à Mme LOISON), DOMBLIDES (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. MELIANDE (pouvoir à M. LARTIGUE), POLLE (pouvoir à M. PEDEDAUT)

Secrétaire de séance : Mme ROUX

---

26 – 170 - APPROBATION DU LANCEMENT DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE L'ÎLOT LAPEYRÈRE EN MAISON DE SANTÉ

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier situé sur l'îlot Lapeyrère. Lors du précédent mandat, ce bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation en vue de le transformer en Maison des Associations.

Au regard de l'urgence sanitaire que constitue la pénurie de médecins généralistes avec des départs massifs à la retraite et peu de projets d'installation de nouveaux médecins, il a été proposé aux professionnels de santé de transformer cet équipement en Maison de Santé. En effet, ce bâtiment d'une surface d'environ 1 050 m² dispose d'une implantation centrale, en cœur de ville qui a séduit les professionnels de santé.

À cette fin, une étude d'esquisse a été menée afin de préciser les conditions techniques de cette réaffectation et d'en évaluer le coût. Celle-ci a permis d'estimer le montant prévisionnel des travaux à 305 000 € HT, hors aménagement du parking.

La commune souhaite désormais engager la phase opérationnelle du projet par le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre. Cette mission permettra de préciser le programme de travaux, d'élaborer les études de conception et d'accompagner la collectivité dans la réalisation de l'opération. Les travaux pourraient être réalisés au cours de l'année 2027.

Il est précisé que la sollicitation des subventions et financements susceptibles d'accompagner cette opération relève des délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de maintenir et de développer une offre de soins de proximité sur le territoire communal ;

Considérant l'intérêt des professionnels de santé pour ce projet,

Considérant les conclusions de l'étude d'esquisse réalisée en vue de l'accueil de professionnels de santé au sein du bâtiment ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL170-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 3 contre (Mmes PIT, LAMAZERE DESTUGUES, M. BERGES) – 1 abstention (M. DELTEIL) :

- prend acte que le projet de Maison des Associations initialement prévu sur ce site n'est pas poursuivi,
- approuve le principe du réaménagement du bâtiment communal situé sur l'îlot Lapeyrère en Maison de Santé,
- approuve la poursuite des études et démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 octobre 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez



Publiée le